

A La Haye ce 20.<sup>e</sup> Sept. 1682. 1682.

M. de Loo.

Monsieur,

Vre dernière lettre du 16.<sup>e</sup> de ce mois vient de m'estonner  
voyant comme de deux ord.<sup>s</sup> de suites vous n'auriez rien  
reçu de par de là. Il faut avouer, que dans l'Etat où  
vous êtes, cela est facile & pitoyable. Il y a donc des  
L'intercepteur sur le jeu, et entre us; et la on se joue de  
nos lettres. Il ne reste que de mal mener aussi les  
vostres, dont je ne me suis pas encor aperçeu. Pour  
mon compte vous devez avoir eu mes dernières du 20.<sup>e</sup>  
Aoust et 10.<sup>e</sup> Sept. Par le 20.<sup>e</sup> ord.<sup>s</sup> je n'ay rien écrit,  
faisant état que vous seriez abondamment instruit &  
consolé de ce qu'on vous a tant mandé des diligences  
de l'Etat sur ce qui regarde l'insulte fait à S. A.  
et la violation prouvée à ses pauvre & innocens  
sujets. Soyéz certain en general, que tout ce qu'il y a  
d'apparent et de possible est mis en œuvre. Vous n'avez  
de voir un veul fort particulier de tout le detail  
de Vre calamité, qui est si tragique, que selon moy,  
il sera tout aussi bon de la faire imprimer que vos  
Journaux, qui courent déjà par tout, et touchent  
tout grands & petits. Dans le 20.<sup>e</sup> veul j'ay esté bien  
ayse de voir la justice qu'on vous y fait, pour  
toutes les peines que vous avez pris nuit et jour pour  
le Bien public, en si scabreuse occasions. D'autres  
y sont marquez au coing que je crains qu'ils auront  
mérité. Je vous voy <sup>de la dign.</sup> persister de faire un  
voyage ~~par~~ de là. Je vous en ay dit mon advis

si y persiste aussi. mais ne veux plus m'ingérer en  
 aliens et ad me non spectanti, si non istam que je  
 suis d'entière volonté. Cy.

Vos parguets du 15. et 22. Supt ont esté bien reçus.

Comment juger vous qu'on pourra venir des vos Partis? les plus  
 amis. les vous haissent. harni nous. quibus auxilijs et quomodo  
 quando, à Vre advis?

Mons. Tellus est avery deligen esuracain; peut estre, qu'à mon  
 aage de 68. il le sera un peu moins. maintenant il ne desire  
 guere qu'on l'embargne dont il m'a semblé que vous pouvez faire  
 est.

J'ay dessein de faire passer ces mot dans le paquet de mon  
 Ambassade. en France, pour quitter emissitas outos de manus.  
 s'il est possible.